



Rapporteur : Mme LARUE

47323

Commission n°2

21 - Enseignement 2nd degré

### Sectorisation des collèges en lien avec l'ouverture du nouveau collège de MELESSE

Le jeudi 15 décembre 2022 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h30.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 211-1 et les articles L. 213-1 et suivants.;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 relative au plan accueil collégiens sur le secteur nord validant la reconstruction du collège de Melesse, le rattachement des communes de Vignoc, Chevaigné et Montreuil-sur-Ille au collège de Melesse, ainsi que le rattachement des communes de Saint-Germain-sur-Ille et de Saint-Médard-sur-Ille au collège de Saint-Aubin d'Aubigné.

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'éducation nationale du 22 novembre 2022 ;

## Exposé :

### I - CONTEXTE

En 2015, les projections des effectifs des collèges du secteur de Rennes-Nord indiquaient, à échéance 2024, un sureffectif important et des taux d'occupation nettement supérieurs aux capacités d'accueil en particulier pour les collèges de Betton, de La Mézière et de Saint-Aubin d'Aubigné.

<b>SECTORISATION ACTUELLE</b>	<b>Capacité accueil</b>	<b>Projections 2024 Base 2015-2016</b>
Betton – F. Truffaut	600	756
Melesse – M. Méheut	700	474
Saint-Aubin d'Aubigné – A. Brionne	714 (dont 64 SEGPA)	780
La Mézière – G. Tillon	650	713

Ces constats, auxquels s'ajoutait pour le collège de Melesse la nécessité d'une restructuration dans un contexte architectural peu fonctionnel et sur un foncier très contraint, avaient conduit l'Assemblée du Conseil départemental à voter les mesures suivantes :

- la reconstruction du collège de Melesse avec une capacité portée à 800 élèves ;
- la modification des périmètres de recrutement des collèges de Melesse, Betton, Saint-Aubin d'Aubigné et La Mézière de la façon suivante :
  - Collège de Betton : retrait de Chevaigné ;
  - Collège de La Mézière : retrait de Vignoc ;
  - Collège de Saint-Aubin d'Aubigné : ajouts de Saint-Germain-sur-Ille et Saint-Médard-sur-Ille, retrait de Montreuil-sur-Ille ;
  - Collège de Melesse : ajouts de Montreuil-sur-Ille, Chevaigné et Vignoc et retraits de Saint-Germain-sur-Ille et Saint-Médard-sur-Ille.

Ces adaptations de la sectorisation devaient permettre de mieux équilibrer la répartition des effectifs entre ces collèges.

Une année avant l'ouverture du nouveau collège de Melesse, les projections de 2016 ont été actualisées à partir des effectifs 2021-2022 afin d'intégrer les évolutions démographiques sur le secteur et les effectifs constatés dans les collèges du territoire.

Ces données permettent d'envisager quelques ajustements aux décisions prises en 2017.

### II - LES DONNEES ACTUALISEES

L'analyse actualisée des taux de passage et des constats de rentrée des dernières années indique une attractivité des collèges du secteur moins forte que prévue, avec un report sur le secteur privé plus important et une incidence sur les effectifs des collèges de Betton, de La Mézière et de Saint-Aubin d'Aubigné.

Sur la base des nouveaux périmètres retenus en 2017, les projections actualisées donnent des

effectifs inférieurs à ceux attendus en 2016 pour ces trois collèges.

### **1- Collège de Betton :**

Sans modification de la sectorisation sur le collège de Betton, celui-ci devrait toujours se situer en sureffectif mais dans une proportion nettement moins élevée que prévu (une trentaine d'élèves seulement contre 150 en 2016).

La commune de Chevaigné a fait connaître son opposition à son rattachement au périmètre de recrutement du collège de Melesse. Elus et représentants des parents d'élèves considèrent en effet que le sens de circulation habituel se fait vers Betton / Rennes et que les transports en commun seront compliqués entre Chevaigné et Melesse.

Actuellement, près de 30 % des collégiens domiciliés sur Chevaigné (soit 41 élèves sur 140) fréquentent un collège privé (en majorité le collège L'Immaculée de Saint-Grégoire). Le retrait de la Commune de Chevaigné du périmètre du collège de Betton accentuera ce phénomène.

Dans cette hypothèse, seuls 539 élèves seraient attendus d'ici 2026 sur le collège de Betton, pour une capacité d'accueil comprise entre 600 et 650 (lorsque les travaux d'agrandissement de la demi-pension seront terminés); soit un disponible de plus de 100 places.

Or, le double rattachement de la Commune de Chevaigné aux collèges de Betton et de Melesse, rendue désormais possible par des prévisions d'effectifs revues à la baisse sur le collège de Betton, est une meilleure option.

Ce option ne pourra toutefois s'appliquer que dans la limite de la capacité d'accueil du collège de Betton.

### **2- Collège de La Mézière**

Les effectifs n'ont pas évolué de façon aussi significative que prévu.

En 2021, 67 % des collégiens du secteur fréquentaient le collège public de secteur contre 73 % en 2017. La Commune de La Chapelle-des-Fougeretz étant en double rattachement aux collèges publics de Pacé et de La Mézière, plus de 50 % des élèves domiciliés sur sa commune sont scolarisés à Pacé et seulement, 15% à la Mézière (contre 27 % en 2017).

Avec le maintien de la sectorisation actuelle, les projections actualisées indiquent que le collège de la Mézière devrait accueillir en 2024 un effectif inférieur à sa capacité d'accueil (616 élèves) alors que les projections faites en 2015-2016 portaient sur un effectif nettement supérieur (713 élèves). Le retrait de la Commune de Vignoc du périmètre permet d'envisager une baisse des effectifs encore plus significative : à peine 500 élèves en 2026 soit un disponible de l'ordre de 150 places environ.

Cette diminution des effectifs au collège de La Mézière présente l'avantage de pouvoir mener de nouveaux projets sur le secteur en développant par exemple des dispositifs d'inclusion (création d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire et/ou agrandissement de l'unité d'enseignement externalisée).

La décision de rattacher la Commune de Vignoc au secteur du collège de Melesse devrait donc créer un vivier de places disponibles au collège de la Mézière. Ce dernier pourra offrir d'autres opportunités et répondre ainsi à des nouvelles problématiques susceptibles d'être identifiées sur ce secteur.

### **3- Collèges de Saint-Aubin d'Aubigné et de Melesse**

En 2015-2016, 780 élèves étaient prévus à horizon 2024 au collège de Saint-Aubin d'Aubigné. Or, depuis 2015, le collège a subi un très fort report de ses possibles effectifs sur le privé. En effet, les effectifs du collège privé de Saint-Aubin d'Aubigné ont augmenté de plus 50 % entre 2015 et 2021

(+ 183 élèves).

Avec la sectorisation actuelle, les projections réalisées pour le collège de Saint-Aubin d'Aubigné sont donc nettement inférieures aux prévisions : 603 élèves en 2024 (pour 780 prévus en 2016). Avec les décisions de resectorisation prises en 2017, les projections indiquent, pour 2026, un effectif de 613 élèves à Saint-Aubin d'Aubigné et de 658 élèves à Melesse.

3 communes sont donc impactées par des changements de sectorisation :

- Saint-Germain-sur-Ille et Saint-Médard-sur-Ille : actuellement sectorisées vers le collège de Melesse. Il avait été décidé en 2017, de les intégrer, à l'ouverture du nouveau collège de Melesse, au périmètre du collège de Saint-Aubin d'Aubigné.

- Montreuil-sur-Ille : la commune est actuellement sectorisée vers le collège de Saint-Aubin d'Aubigné et devait être rattachée au secteur du futur collège de Melesse, dès son ouverture.

Le bassin de vie de la commune de Saint-Germain-sur-Ille est davantage tourné vers Melesse que ne l'est celui de Saint-Médard-sur-Ille : en 2021, 14 % des collégiens domiciliés à Saint-Germain-sur-Ille étaient scolarisés au collège privé de Saint-Aubin d'Aubigné, contre 46 % des collégiens domiciliés à Saint-Médard-sur-Ille.

Par ailleurs, le collège public de Saint-Aubin d'Aubigné nécessite d'importants travaux qui devraient améliorer son attractivité. Cette opération qui se déroulera en site occupé sera difficilement compatible avec des effectifs importants.

Le maintien de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille dans le périmètre du collège de Melesse et l'intégration de la Commune de Saint-Médard au profit du collège de Saint-Aubin d'Aubigné semblent mieux répondre aux réalités locales.

Cette hypothèse permettrait de :

- mieux prendre en compte les réalités locales,
- équilibrer les effectifs des deux collèges,
- et faciliter la réalisation des travaux au collège de Saint-Aubin d'Aubigné.

En résumé, si les projections indiquaient en 2015 de fortes évolutions des effectifs dans les collèges de Betton, de La Mézière et de Saint-Aubin d'Aubigné, l'actualisation des données définitives de la rentrée 2021 montre que les effectifs attendus d'ici 2026 devraient être moins élevés que prévu.

Sur le secteur du collège de Betton, le maintien de la sectorisation actuelle n'est pas viable car les effectifs seraient au-dessus de la capacité d'accueil. Toutefois ceux-ci devant être moins élevés que prévu, la Commune de Chevaigné pourrait bénéficier d'un double rattachement aux collèges de Betton et de Melesse.

Sur le secteur des collèges de Saint-Aubin d'Aubigné et de Melesse, l'enjeu est de parvenir à un équilibre des effectifs entre les deux collèges tout en favorisant les conditions qui permettront la réalisation des travaux nécessaires au collège public de Saint-Aubin d'Aubigné.

La Commune de Saint-Germain-sur-Ille pourrait donc rester rattachée au collège de Melesse.

La Commune de Saint-Médard-sur-Ille, davantage tournée vers Saint-Aubin d'Aubigné, serait alors rattachée au collège de cette commune.

Les Communes de Vignoc et de Montreuil-sur-Ille seraient rattachées au collège de Melesse.

## Décide :

- d'approuver la nouvelle carte scolaire des collèges, à l'ouverture du nouveau collège de Melesse prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2023, de la façon suivante :

. le double rattachement de la Commune de Chevaigné aux secteurs des collèges de Melesse et de Betton, dans la limite de la capacité d'accueil ;

. le maintien de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille dans le périmètre de recrutement du collège de Melesse ;

. le maintien du rattachement de la Commune de Saint-Médard-sur-Ille au périmètre de recrutement du collège de Saint-Aubin d'Aubigné ;

. et le maintien du rattachement des Communes de Vignoc et de Montreuil-sur-Ille au collège de Melesse.

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220080

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON-GUITTON